



**RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°...060... du 02 mai 2023
portant composition du jury du
concours interne communs pour le
recrutement dans le deuxième grade
de divers corps de fonctionnaires de
catégorie C

**DIVISION DES EXAMENS ET
CONCOURS
Bureau des concours**

**Le Recteur de la Région académique
Recteur de l'académie de Mayotte**

- VU** le code de l'éducation nationale, notamment ses articles L.921-3 et R.262-1 à R.262-2 ;
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** l'arrêté du 05 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, modifié par l'arrêté du 24 octobre 2005 ;
- VU** le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- VU** l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'Etat ;
- VU** l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'administration centrale et les adjoints administratifs des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- VU** la loi organique n° 2010-1486 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** l'arrêté du 1er février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;
- Vu** l'arrêté du 6 avril 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;
- VU** le décret du 22 décembre 2022 portant nomination du M. Jacques MIKULOVIC, professeur des universités classe exceptionnelle, en qualité de recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte;

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours commun interne pour le recrutement d'adjoint administratif principal 2ème classe pour la session 2023 est composé conformément à l'annexe jointe au présent arrêté ;

Article 2 : **Calendrier prévisionnel des épreuves**

- Les épreuves d'admissibilité se dérouleront **le vendredi 14 avril 2023** ;
- Le jury d'admissibilité se réunira **le jeudi 4 mai 2023** ;
- Les épreuves d'admission se dérouleront **du lundi 12 juin 2023 au mardi 13 juin 2023** ;

Article 3 : Le Secrétaire général d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

Fait à Mamoudzou, le 02 mai 2023



**COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS COMMUN INTERNE POUR LE RECRUTEMENT D'ADJOINT
ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE- SESSION 2023**

Président :

Juliette TRANQUILLE

Conseillère RH de proximité

Membres du jury :

Belhessem MASTOURI

Adjoint

Corine LEJEUNE

Greffière

Mariama HAMADA

Chargée du contrôle de légalité et des relations avec les
EPN

Mariama BACAR

Educatrice de la protection judiciaire de la jeunesse